



République et canton de Genève

## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **25 avril 2016**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

### **Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 pour un montant total de **1'820'293.12 F**, selon liste annexée ;
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

\*\*\*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 13 juin 2016.**

Vandœuvres, le 4 mai 2016

La présidente du Conseil municipal  
**Claire HUYGHUES-DESPOINTES**